



Déclaration liminaire Cfdt Au CSA de la Cour d'appel de Paris du 17 mars 2026

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En cette période où notre institution judiciaire est la cible d'attaques régulières, la **CFDT** souhaite réaffirmer sa volonté d'un dialogue social soutenu, apaisé et constructif.

L'enjeu qui doit nous rassembler, toutes et tous, administration et organisations syndicales, est celui de rendre une justice de qualité, et pour cela nous nous devons d'œuvrer pour la qualité de vie au travail et la sérénité des agents.

C'est pourquoi la **CFDT** souhaite ici réaffirmer sa méthode : pas de polémique inutile qui n'apporte rien à nos collègues, les représentants **CFDT** consacrent leur énergie **aux agents, avec des actions réalistes et porteuses.**

Cette méthode de travail est celle des représentants **CFDT** et elle est incontournable à l'heure où il faut discuter du « **qui fait quoi** » dans les **juridictions.**

Face à ce défi, la CFDT continuera à agir dans l'intérêt de tous les personnels, quelle que soit leur catégorie ou leur affectation, car c'est tous ensemble que nous faisons fonctionner ce Ministère.

Dans le cadre des instances, les représentants **CFDT** savent reconnaître les efforts qui sont engagés et les avancées qui peuvent être constatées.

Au travers des échanges que nous avons dans ces instances, nous pouvons ainsi débattre des projets portés par l'administration et constater certaines améliorations concrètes liées à ces projets. La **CFDT** y est attentive et entend continuer à s'inscrire dans une démarche de dialogue social utile.

Cependant, nous devons aussi relayer ce qui remonte du terrain : malgré ces efforts, les moyens restent souvent en décalage avec les missions et les attentes qui pèsent sur les services.

Les différents points à *l'ordre du jour* — qu'il s'agisse de l'exécution budgétaire, de l'immobilier, des effectifs ou encore de la formation — renvoient finalement à une même question : celle des **moyens.**

La situation budgétaire emporte des conséquences concrètes sur les juridictions, tant en termes d'effectifs (recrutement de vacataires et de contractuels) qu'en termes de fournitures et de consommables.

La **CFDT** en a fait un constat généralisé : **les agents ont la sensation de devoir faire toujours plus, avec toujours moins.**

Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

17 mars 2026

A ce titre, la **CFDT** remercie les chefs de cour de leur démarche auprès de la DSJ pour retarder, quelque peu, le **déploiement de certains logiciels**.

Il est important de signaler que ces déploiements, en plus de ne pas être compatibles avec les effectifs du SAR (ATN et RGIA notamment), sont également la source d'une inquiétude légitime des agents.

Les nouveautés applicatives sont souvent présentées tardivement tant aux agents qu'aux chefs de service, lesquels sont souvent laissés seuls face aux interrogations procédurales et légales légitimes de leurs agents (confidentialité des informations transmises *via* Hubmail ou Imprim'Fip, mentions manquantes dans les trames de Portalis, etc.).

En matière informatique, la **CFDT** tient à souligner la mobilisation des agents en charge du déploiement des nouveaux ordinateurs. Car suite à la vague de déploiements « COVID », il est aujourd'hui temps de remplacer ce parc informatique vieillissant, ce qui représente une charge de travail importante avec de forts enjeux de continuité de l'activité.

Nous souhaitons également nous associer à la tristesse des collègues et de la famille de M. Ba Luc DINH, agent du SAR informatique depuis 1999, décédé le 13 mars dernier, et de M. Marc GRASSO, appariteur au Tribunal judiciaire de Paris.

Concernant les effectifs, la **CFDT** est particulièrement inquiète du nombre de poste vacant **de catégorie C**.

Comment faire fonctionner nos juridictions sans adjoints administratifs et techniques ? A l'heure où les crédits vacataires disparaissent, quelles solutions vont être mises en place sur notre ressort ?

De plus, la **CFDT** s'interroge sur la manière dont notre cour d'appel va saisir l'opportunité de la création de la **filière technique ministérielle**.

Quelle cartographie des emplois techniques a été adressée à la DSJ et au Secrétariat général ? Car de l'immobilier au numérique, en passant par tous les postes polyvalents, les attentes sont légitimes et les besoins criants.

Pour conclure, la **CFDT** tient à ce qu'il soit reconnu que les agents restent fortement mobilisés et attachés à leurs missions, mais que leur dévouement et leur engagement ne peuvent pas durablement compenser des moyens contraints, engendrant des tensions au sein des équipes.

La **CFDT** continuera donc à porter une ligne claire : reconnaître les avancées lorsqu'elles existent, soutenir les démarches utiles, mais aussi rappeler avec exigence la nécessité de **donner aux services et aux agents les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions**.

Titulaire : Julien FALCOZ

Suppléant : François-Xavier GIACOBBI